



courrier concernant des chèques perdus

publié le 17/11/2017

Certaines familles ont été informées par courrier que le chèque de règlement de demi pension et/ou de séjour scolaire avait été égaré par les services postaux ou du trésor public. L'établissement est heureux de vous apprendre qu'ils ont été retrouvés et ont été portés au crédit du compte bancaire du collège. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir ne plus tenir compte du courrier demandant d'effectuer un règlement de substitution.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.